

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 26 MAI 2023

Les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 12 mai 2023, se sont réunis dans les locaux de la direction, le vendredi 26 mai 2023 à 9h00, sous la présidence de monsieur Pierre Maisonnat, président.

Secrétaire de séance : madame Sylvie Dubois

❖ **Présents :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Robert Hilaire, Laurent Marce (en visio), Pierre Maisonnat, Ingrid Richioud, Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier (en visio), Matthieu Salel (en visio), Pierre Tissier, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Lieutenant Sébastien Contesse, M. Christophe Gleyze

➤ **Autre membre de droit :**

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant M. le préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux

❖ **Excusés :**

➤ **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Ronan Philippe, Michel Mizzi, Marc-Antoine Quenette

➤ **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Julien Hilaire, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

➤ **Autre membre de droit :**

M. Alain-René Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ **Procurations :**

M. Thierry Avouac à M. Pierre Maisonnat

M. Marc-Antoine Quenette à M. René Sabatier

La séance débute par l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2023.

Le président invite les élus présents lors de ce conseil d'administration à formuler leurs éventuelles observations, puis à approuver le procès-verbal. Il ajoute que les remarques formulées par le colonel Cicilien ont bien été prises en compte.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Sylvie Dubois est désignée secrétaire de séance.

Le président accueille le nouveau directeur de cabinet de la préfecture de l'Ardèche et lui cède la parole.

Le directeur de cabinet, M. Gwenn JEFFROY, se présente : Officier dans l'armée de terre pendant 20 ans, il prend en 2021 le poste de sous-préfet d'arrondissement à Bayeux (Calvados) puis le poste de directeur de cabinet en Ardèche, il y a quelques jours.

Il revient sur la saison feux de forêt 2022 particulièrement difficile et sur l'importance du pacte capacitaire.

Il espère ne pas revivre une saison feux de forêt aussi difficile qu'en 2022 mais rappelle qu'il convient de s'y préparer. Il remercie d'ores et déjà les réflexions qui sont en cours et qui permettront d'anticiper.

I. Pacte capacitaire – Plan pluriannuel d'équipement en matériel roulant 2023-2027 – autorisation de programme (Délibération n°2023-39)

Le président rappelle le concept du pacte capacitaire.

Dans un premier temps, l'état, les collectivités territoriales et les SDIS vont identifier les actions prioritaires à conduire pour améliorer la réponse opérationnelle des SDIS. Dans un second temps, les préfets de zone de défense présenteront les projets éligibles de la zone de défense concernée.

Le SDIS de l'Ardèche souhaiterait augmenter son parc de CCF et candidater en ce sens permettrait d'acquérir un nombre de CCF plus important car l'état en financerait 50%.

Le SDIS de l'Ardèche devant proposer sa candidature en délibérant avant le 31 mai 2023, c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ce jour.

Le directeur prend la parole et revient sur la saison feux de forêt 2022. La généralisation des feux sur l'ensemble du territoire a entraîné une réflexion globale sur les capacités des SDIS à augmenter leur potentiel de lutte contre l'incendie.

Le SDIS de l'Ardèche dispose de 67 CCFM sur l'ensemble du département et souhaiterait acquérir 12 CCFM haute pression supplémentaires (confronté au manque d'eau, ces engins haute-pression de nouvelle génération permettront d'économiser l'eau tout en maintenant une bonne efficacité d'extinction des incendies).

L'ensemble de nos demandes ont été validées par Mme la préfète de zone, désormais l'arbitrage se situe au niveau national.

Il aborde ensuite la problématique des réseaux DECI (alimentés par le réseau d'eau potable) et plus globalement de la gestion de l'eau.

Pour être exemplaire, le SDIS de l'Ardèche installera au CIS de Saint-Félicien, deux cuves de récupération d'eau de pluie enterrées de 60m³.

Il encourage les collectivités à installer ce type de cuves qui évitera l'extinction des feux avec de l'eau potable.

Il revient sur le pacte capacitaire et précise que le SDIS de l'Ardèche va candidater pour :

- camions citerne feux de forêts moyens haute pression – CCFM HP (quantité 12)
- camions citernes feux de forêts moyens urbain, haute pression - CCFM U + HP (quantité 10)
- véhicules de liaison hors route – VLHR (quantité 16)
- aménagements de sécurité - AMSEC (quantité 20)
- Drone (quantité 1).

Il précise que le SDIS de l'Ardèche doit tenir compte des contraintes temporelles imposées par l'Etat (délibération des SDIS avant le 31 mai afin de contractualiser, signature de la convention état-SDIS fin juin/ début juillet et des factures à produire avant la fin de l'exercice).

Aussi, en raison des contraintes temporelles de procédure de la commande publique et de l'allongement des délais de livraison, une acquisition via l'UGAP semble s'imposer pour l'achat de ces véhicules. Il nous faut donc composer avec un choix de véhicules plus restreint.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

À la question de M. Tissier qui demande si seuls les véhicules terrestres sont concernés par le pacte capacitaire, le directeur répond que les moyens terrestres sont de la responsabilité des SDIS à la différence des moyens aériens qui sont de la responsabilité de l'état.

Certains SDIS disposent effectivement d'un hélicoptère bombardier d'eau. dans ce cas il est loué par le SDIS.

Il ajoute qu'il a été envisagé d'en louer un cette année mais que malheureusement des choix budgétaires ont dû être fait. D'autant que l'état augmente, cette année, ses capacités notamment en hélicoptères bombardiers d'eau. Espérant que ces moyens soient mis à notre disposition, en cas de besoin, dans notre département.

En 2023, sur l'ensemble du territoire national, il y aura 12 canadiens (rotation des périodes de maintenance sur les 12 canadiens), 5 dash et 10 hélicoptères bombardiers d'eau.

Il rappelle que la gestion des moyens aériens est centralisée à la base aérienne de Nîmes (création de la fonction de chef d'état-major de la sécurité civile).

Il termine son intervention en abordant l'évolution de la chaîne de commandement qui a pour but une montée en puissance rapide des moyens d'intervention. Celle-ci sera présentée dans les groupements territoriaux prochainement.

Le colonel Cicilien demande si le cofinancement de l'état pour l'acquisition des CCFM via le pacte capacitaire entraînera des contraintes opérationnelles supplémentaires, comme les colonnes de renfort extra départementales. Le directeur répond que l'objectif de l'état est d'augmenter sa capacité nationale de lutte contre les incendies car un département, même très bien doté, ne pourra faire face seul contre un important feu de forêt. Le feu de forêt est donc un catalyseur de la solidarité nationale.

Avec l'acquisition de nouveaux CCFM et les aménagements de sécurité sur les plus anciens, nous pourrons envoyer des engins en renfort et en conserver d'autres pour notre département.

Aussi, il indique que le SDIS de l'Ardèche procédera à l'envoi de colonnes préventives à condition que notre département ne soit pas en risque incendie.

Le lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud revient sur l'acquisition des 12 CCFM (22 CCFM au total). Il demande si ces CCFM seront en plus ou s'ils viendront en remplacement des CCFM existants dans les CIS.

Le directeur répond que certains CCFM viendront en supplément dans les CIS mais que d'autres viendront remplacer les CCFM réformés.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. APPROUVE les projets d'investissements suivants :

- camions citerne feux de forêts moyens haute pression – CCFM HP (quantité 12)
- camions citernes feux de forêts moyens urbaine, haute pression - CCFM U + HP (quantité 10)
- véhicules de liaison hors route – VLHR (quantité 16)
- aménagements de sécurité - AMSEC (quantité 20)
- Drone (quantité 1).

II. CREER l'autorisation de programme ci-dessous :

AP-CP PACTE CAPACITAIRE FEUX DE FORÊTS																		
AUTORISATION DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT										Qté					
Articles	Nature	Montant TTC	exercice 2023		exercice 2024		exercice 2025		exercice 2026		exercice 2027							
21561	CCFM HP	5 272 800 €	2	320 000 €	640 000 €		- €	2	412 200 €	824 400 €	4	453 400 €	1 813 600 €	4	498 700 €	1 994 800 €	12	
21561	CCFMU HP	4 358 800 €			- €	4	381 800 €	1 527 200 €	2	427 700 €	855 400 €	2	470 500 €	941 000 €	2	517 500 €	1 035 000 €	10
21561	AMSEC	340 000 €	20	17 000 €	340 000 €		- €			- €			- €				- €	20
21561	VLTT	1 460 800 €			- €	4	74 800 €	299 200 €			- €	6	92 200 €	553 200 €	6	101 400 €	608 400 €	16
21561	drone	34 000 €	1		34 000 €													1
Total		11 466 200 €	23		1 014 000 €	8		1 826 400 €	4		1 679 800 €	12		3 307 800 €	12		3 638 200 €	38

III. MODIFIE le plan pluriannuel d'investissement « matériel roulant » comme suit :

		Engagement en cours		2023		2024		2025		
		Reste plan 2019-2021-2022								
FOF	CCRM Chassis	- €	0	130 000 €	730 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
	CCRM Equipmt	- €		- €	- €	5	110 000,00 €	600 000,00 €	- €	
	CCRL	- €		- €	- €	1	75 000,00 €	75 000,00 €	- €	
	VT COM	- €		- €	- €	1	73 000,00 €	73 000,00 €	- €	
MCI/SR	FPTSR Chassis	- €	2	119 000 €	238 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
	FPTSR Equipmt	- €		- €	- €	2	220 000,00 €	400 000,00 €	- €	
	FPTL Chassis	- €	2	92 000,00 €	184 000,00 €	- €	- €	1	110 000,00 €	
	FPTL Equipmt	- €		- €	- €	2	165 000,00 €	370 000,00 €	- €	
SAP	CCR SR Chassis	- €	1	121 000 €	121 000,00 €	- €	- €	1	130 000,00 €	
	CCR SR Equipmt	- €		- €	- €	1	140 000 €	140 000,00 €	- €	
	WSAV	- €	3	85 000 €	760 000,00 €	4	95 000,00 €	360 000,00 €	- €	
DIV	WSANTT	- €		- €	- €	- €	- €	2	40 000,00 €	
	WSM 1x4	- €		- €	- €	- €	- €	2	40 000,00 €	
	VT MIXTE	- €	0	- €	- €	1	40 000 €	200 000,00 €	2	50 000,00 €
Emb	WPRD	- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
	WMP	1	65 000 €	65 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	
	WILU	1	23 000 €	23 000,00 €	- €	- €	5	31 000,00 €	110 000,00 €	
Transport	WMS	- €		- €	- €	- €	- €	2	21 000,00 €	
	WPS	- €	1	210 000 €	210 000,00 €	- €	- €	1	200 000 €	
	WLR	- €	2	21 000,00 €	43 000,00 €	2	20 000,00 €	60 000,00 €	2	20 000,00 €
Moyens Aériens	WLU	- €	6	29 000 €	174 000,00 €	7	27 000,00 €	221 000,00 €	7	100 000,00 €
	WLR 4x4	1	22 000 €	22 000,00 €	3	40 000 €	128 000,00 €	- €	- €	
	WLT	- €		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Commandes-mat	WTP	- €	1	10 832,00 €	49 832,00 €	- €	- €	1	31 000,00 €	
	EPC	- €	1	641 000 €	641 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
LOG	WLT-B	- €		- €	- €	1	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	
	WTM-B	- €		- €	- €	2	40 000,00 €	32 000,00 €	1	80 000,00 €
			479 377 €	23	3 370 932 €	34	3 263 000 €	40	2 492 000 €	

IV. **AUTORISE** le président à signer les conventions entre l'État et le SDIS de l'Ardèche dans le cadre des pactes capacitaires mais également à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des pactes capacitaires.

II. Approbation de la vente notariale interactive du CIS de Joyeuse (Délibération n°2023-40)

Le président présente le rapport.

Il ajoute qu'à ce jour, 3 candidats se sont manifestés pour racheter l'ancien CIS de Joyeuse (une menuiserie, une société de pneus et une ressourcerie). Un 4^{ème} candidat pourrait également être intéressé (entreprise de salaison). Le produit de la vente du CIS de Joyeuse sera réintégré rapidement pour l'agrandissement du CIS de Lablachère (pour l'accueil des JSP notamment).

Il invite ses collègues à faire part de leurs observations.

M. Mathieu Salel prend la parole et confirme qu'une entreprise de salaison est également intéressée pour racheter le CIS de Joyeuse.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. **APPROUVE** le principe de vente immobilière interactive de l'ancien CIS de Joyeuse cadastré AI n° 760 – AI n° 609 ;

II. **FIXE** le prix de lancement conformément à l'avis des domaines à 312 700 € HT ;

III. **DESIGNE** l'étude notariale "SCP GOHIER – SEGUIN-VALLET" de Joyeuse pour procéder à la vente immobilière interactive ;

IV. **AUTORISE** le président à signer le mandat tel que présenté en annexe ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

III. Modification de la délibération n° 2023.03 instaurant un complément d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise dans le cadre du RIFSEEP (Délibération n°2023-41)

Le président présente le rapport et invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. **INSTAURE** un complément d'IFSE pour les agents subissant une perte de régime indemnitaire en raison de la réorganisation ;

II. **PRECISE** que ce complément d'IFSE sera maintenu tant que l'agent concerné sera affecté sur un poste au moins équivalent à la responsabilité détenue lors de la mise en œuvre du nouvel organigramme et qu'il s'éteindra lorsque l'agent concerné bénéficiera, dans le cadre de son régime indemnitaire d'un montant supérieur à celui détenu avant la réorganisation.

III. Modification de la délibération n°2021-82 mise en place du télétravail au sein du SDIS de l'Ardèche (Délibération 2023-42)

Le président présente le rapport et invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés **REVALORISE** le montant forfaitaire du télétravail à hauteur de 2,88€ par jour de télétravail effectué, dans la limite de 253,44€ par an.

-o0o-

Le président cède la parole à M. Laurent Ughetto.

Il alerte sur le nombre important d'interventions lors du weekend de l'Ascension sur le canton de Vallon-Pont-d'Arc, interventions qui ont nécessité des délais de transports importants (Bagnols sur Cèze, Alès, Privas).

À l'approche de l'été, il souhaiterait obtenir des réponses quant à la fermeture des urgences d'Aubenas.

M. Mathieu Salel intervient et fait également part de son inquiétude pour le secteur de Joyeuse-Les Vans. Il ajoute que les sapeurs-pompiers interviennent désormais, pour la plupart du temps, pour du transport vers les hôpitaux, ce qui n'est pas leur mission première. Il alerte sur le fait que les sapeurs-pompiers risquent de ne plus se mettre disponible si ce type d'interventions augmente encore.

Le président souhaite informer l'assemblée des démarches en cours à ce sujet.

Depuis début avril, la fermeture des urgences la nuit sont nombreuses dans les hôpitaux, notamment en Ardèche et dans les départements limitrophes.

Des réflexions ont donc été engagées, des propositions ont été formulées par le SDIS. Malheureusement celles-ci n'ont pas abouties pour le moment.

Toutefois et cela est indéniable, le département manque de médecins.

Le président laisse la parole à Mme Sandrine Genest.

Elle confirme que notre département est confronté, tout comme d'autres départements, à un manque de médecins (libéraux et hospitaliers) et à la fermeture du service des urgences la nuit à l'hôpital d'Aubenas. Ceci entraînant une sur-sollicitation des sapeurs-pompiers et des ambulanciers qui doivent assurer de nombreux transports hospitaliers supplémentaires. La particularité de l'Ardèche se trouve dans le fait que le territoire ne possède pas de CHU et très peu d'hôpitaux « relais », la population se trouve ainsi très éloignée.

De plus, il faut prendre en compte que la population ne cesse de croître en sud Ardèche.

Elle tient à rappeler que cette problématique autour de la dynamique médicale est de la responsabilité de l'Etat et non du département ou du SDIS. Toutefois, une concertation est en cours afin de trouver des solutions pérennes. Le directeur du SDIS s'est entretenu et a proposé des solutions à la direction de l'hôpital d'Aubenas Les parlementaires sont également engagés dans cette problématique de manque de médecins. D'ailleurs, une réunion aura lieu début juin 2023 au ministère afin d'évoquer la problématique particulière du Sud Ardèche et peut être envisager une réquisition de médecins.

Le directeur de cabinet remercie Mme Genest pour ces précisions.

Il confirme que cette problématique de manque de médecins ne concerne pas uniquement le département de l'Ardèche et précise que certains leviers peuvent être activés.

Le directeur prend la parole.

En ce qui concerne la fermeture des urgences de l'hôpital d'Aubenas la nuit, il indique que de nombreuses démarches en lien avec l'ARS ont été entreprises et que des propositions conjointes avec le SAMU ont été faites. Elles n'ont pour le moment pas été retenues.

En ce qui concerne le manque de médecins sur le département, il tient à préciser que la régulation du SAMU, veille à ne pas sur-solliciter les sapeurs-pompiers. En effet, une sur-sollicitation des sapeurs-pompiers pourrait conduire à une perte de la couverture opérationnelle, et pourrait avoir un impact sur les SPV (les interventions plus longues entraîneraient une baisse de la disponibilité des SPV) et également un impact financier (les interventions plus longues sont plus coûteuses).

Il rappelle que le nombre d'interventions n'augmente pas à l'inverse du nombre de carences d'ambulances privées et ce en raison de la meilleure requalification de celles-ci. Il rappelle également que les sapeurs-pompiers restent le dernier maillon sur le territoire, nous devons continuer d'assurer ces carences car nous sommes un service public.

Il revient sur la situation d'Aubenas pour indiquer que les sapeurs-pompiers pourront tenir la situation jusque fin juin mais qu'il est extrêmement inquiet pour les mois de juillet-août et ce en raison de l'afflux touristique et de la saison feu de forêt. Il indique même, que nous serons peut-être dans l'obligation de faire des choix dans nos missions. Enfin, il aborde le conventionnement qui est en cours pour le VLI sur Aubenas et qui permettra de para-médicaliser en cas d'absence de médecins et donc de SMUR.

M. Michel Villemagne prend la parole et revient sur la problématique de la fermeture des urgences la nuit à l'hôpital d'Aubenas.

Selon lui, ce phénomène conjoncturel provient de l'application de la loi RIST~~X~~ qui plafonne la rémunération des médecins urgentistes par interim, ce qui a entraîné une vague de retrait de ces médecins urgentistes. Il se demande si nous sommes confrontés à ce phénomène sur l'hôpital d'Aubenas et si tel était le cas, il faut supposer une amélioration à venir.

M. Laurent Ughetto intervient.

Il rappelle que l'Ardèche va accueillir 2,5 millions de visiteurs cet été et que la situation vécue ces derniers weekends dans les CIS du sud Ardèche, notamment Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc sera probablement semblable pour les mois de juillet-août.

Ce sont de nombreuses heures de transport pour emmener les victimes dans les hôpitaux (Bagnols-sur-Cèze puis Alès car les urgences de Bagnols sont fermées également la nuit...), des accueils dans les hôpitaux déplorables. Il a bien conscience que la cellule santé au département étudie cette problématique, et que ni l'ARS, ni le préfet n'ont la main sur cette situation. Mais il alerte sur le fait que dans notre département, il faut veiller aux questions de sécurité mais aussi d'incendie et s'y atteler dès maintenant car les sapeurs-pompiers ne pourront peut-être pas assurer tous ces longs transports et refuseront de se mettre disponible. Aussi, il faudrait également réquisitionner les médecins de ville afin de soulager nos sapeurs-pompiers. D'ailleurs, il fera remonter cette situation intenable pour les sapeurs-pompiers et les craintes qu'il a pour cet été à l'ARS.

Madame Genest reprend la parole.

Elle confirme que cette loi n'améliore pas les choses mais qu'elle n'est pas à l'origine du manque de médecins car elle ne s'applique que pour les établissements publics. Les établissements privés quant à eux, ne sont pas concernés. Ils recrutent directement leurs remplaçants.

Le manque de médecins en Ardèche et notamment sur le bassin albenassien provient du fait que des médecins sont partis et n'ont pas été remplacés.

Elle revient sur les réquisitions de médecins et répond qu'on ne peut pas réquisitionner des médecins qui travaillent déjà énormément (exemple des médecins urgentistes).

Il faut souligner que les médecins généralistes de ville du bassin albenassien tiennent leur cabinet, prennent des gardes au SAMU et prennent en plus des urgences.

Au vu de notre situation particulière sur notre département, il a été demandé de réquisitionner d'autres personnes dans d'autres départements, dans des CHU ou auprès de l'armée.

Monsieur Laurent Ughetto rappelle que l'hôpital d'Aubenas est stratégique puisqu'il dessert un bassin de 140 000 habitants. Depuis de nombreuses années, d'importants travaux ont été effectués et pour autant, il manque toujours des médecins. Il souhaiterait participer aux réflexions en cours afin de trouver une solution. Il souhaiterait également installer une antenne du SAMU-SMUR pour l'été à Vallon-Pont-d'Arc (un médecin serait déjà prêt à intégrer cette antenne).

Le directeur répond que la problématique d'Aubenas est le maintien d'une ligne SMUR alors que les urgences sont fermées la nuit. Le SDIS avait proposé des solutions afin de ne pas fermer les urgences mais celles-ci n'ont pas été retenues pour le moment. La solution alors mise en place, en accord avec l'ARS, est la VLI qui couvre ce bassin en paramédicalisant (la journée pour le moment).

Le président indique que le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) ne peut apporter cette réponse à ce jour et s'interroge sur la mise en place d'un hôpital militaire comme ce fut le cas pour le Covid.

Le lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud intervient. Il indique que ce problème conjoncturel risque de perdurer et il demande s'il est envisagé de prévenir la population estivale.

Le président précise que ce type d'annonce doit vraiment être mesurée.

Le lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud rappelle que c'est une problématique nationale.

Le président répond que les autres grandes villes ont des CHU et qu'en Ardèche il n'y en pas.

Monsieur Laurent Ughetto rapelle que l'association des maires souhaite elle aussi s'investir pour résoudre la problématique du manque de médecins. Il précise que les élus et les maires sont volontaires dans ce dossier et qu'il devient urgent avec l'arrivée de la période estivale de s'y pencher. Il ajoute que les maires sont déjà présents dans les conseils de surveillance des hôpitaux locaux, il faudrait donc qu'ils soient intégrés à ces réunions notamment avec l'ARS et ce très rapidement, notamment dans le sud Ardèche. Il regrette de ne pas être convié à ces réunions.

Le directeur de cabinet prend la parole. Il indique qu'il va veiller à l'avancée de ce dossier. Il est effectivement nécessaire de trouver des solutions concrètes, pour cela il faut poursuivre les échanges engagés. Il confirme que la transparence envers les élus et les habitants est nécessaire et qu'il faudra faire preuve de pédagogie.

Le directeur adjoint prend la parole. Il indique avoir pris part à de nombreuses réunions au sujet de la fermeture des urgences la nuit à l'hôpital d'Aubenas. Il confirme que tous les partenaires de la santé du territoire sont engagés. Il précise que les maisons médicales de proximité soulagent vraiment les urgences d'Aubenas la journée et qu'une deuxième ligne d'ambulanciers privés est mise en place.

Le président reprend la parole. Il indique que les missions du SAMU au niveau de l'état-major du SDIS, s'étendent et que par conséquent leurs effectifs vont augmenter. Leurs locaux vont devoir s'agrandir et il va donc falloir repenser intégralement notre bâtiment. D'autant qu'il serait possible à l'avenir que d'autres services intègrent notre plateforme et donc nos locaux. Une réflexion est en cours afin d'agrandir le bâtiment en surélevant la partie administrative. Il informe l'assemblée que le prochain conseil d'administration aura lieu le 28 juin 2023.

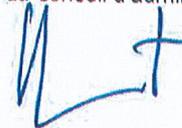
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 11h30.

La secrétaire de séance



Sylvie Dubois

Le président
du conseil d'administration,



Pierre Maisonnat